

Comment faire votre don ?

Par courrier : envoyer ce bon de souscription, accompagné de votre règlement par chèque, à l'adresse suivante :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets - 6 B
CS 97802 - 31078 TOULOUSE cedex 4

Par internet : faites votre don en ligne par Carte Bancaire sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/32651

**Simple, rapide, économique et écologique :
pas de chèque, pas d'enveloppe, pas de timbre !**

Renseignements :

Mairie de SOUILLAC (46200)

Tél. : 05 65 32 71 00

Site internet : www.souillac-sur-dordogne.fr

Association des Amis d'Alain Chastagnol pour
la Restauration de l'Abbatiale Sainte Marie

Mail : restauration.abbatialesouillac@gmail.com

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental, ainsi que le patrimoine mobilier et naturel (*sous conditions*).

Pour mener à bien sa mission et ses actions dédiées à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation du Patrimoine dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser les mécénats populaire et d'entreprise pour la réalisation de projets publics et associatifs. Tout don collecté ouvrant droit à une réduction d'impôt (*cf. bulletin de don joint*).

- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter, via des avantages fiscaux, à la restauration extérieure de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets grâce à des conventions de partenariat et de mécénat conclues sur tout le territoire départemental, régional, national voire international. Ces conventions étant ciblées sur des opérations patrimoniales répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

FONDATION

DU
PATRIMOINE



**Restauration et Mise en valeur
de l'église abbatiale Sainte Marie**

Ville de SOUILLAC - Département du Lot

BON DE SOUSCRIPTION - **Abbatiale Sainte Marie de SOUILLAC (Lot)**

Oui, je fais un don pour aider à la conservation et à la remise en lumière de l'abbatiale Sainte Marie de SOUILLAC et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet communal de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas .

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« Fondation du Patrimoine - Abbatiale de SOUILLAC (46) »

Mon don est de Euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt.

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

OU

- de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière**
OU **de l'Impôt sur les Sociétés**

Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse écrite sur le chèque et **vous sera adressé par e-mail**. Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre

Nom ou Société :

Adresse :

..... CP / Ville :

Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le Maître d'Ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet communal de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au Maître d'Ouvrage les sommes recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Chef d'oeuvre de l'art romano-byzantin du Haut Quercy, l'abbatiale Sainte Marie trouve ses origines dans un petit monastère bénédictin du X^e siècle. Les XI^e et XII^e siècles furent une période de prospérité et de rayonnement pour la communauté bénédictine installée à Souillac : plus de 80 églises et prieurés y seront alors rattachés.

Entre 1145-1150, l'achèvement de la construction à triple coupes, inspirée par Sainte Sofia à Constantinople, en fait un des plus beaux ensembles du Sud-Ouest et de l'art roman, avec son chevet à 5 absidioles, la belle envolée des 3 coupes, l'ampleur du choeur, la grande harmonie des proportions.

L'église abbatiale souffrit beaucoup lors de la Guerre de Cent Ans, puis des guerres de Religion dans la seconde moitié du XVI^e siècle, époque à laquelle son splendide portail fut déplacé à l'intérieur de l'église pour le protéger. Ce portail représente la légende du moine Théophile et le sacrifice d'Isaac, mais il comprend surtout le pilier avec l'une des rares représentations du prophète Isaïe, considéré comme un des bijoux de la sculpture romane, et qu'André Malraux contempla pendant des heures lors de sa visite à Souillac.



Cette abbatiale, classée Monument Historique en 1840, abrite aussi un orgue Stoltz, également classé en 1855, ainsi que le tableau religieux le plus important de Chassériau "Le Christ au Jardin des Oliviers" (1844), offert à l'église par le Baron Dufour, notable de Souillac.

Aujourd'hui, l'abbatiale Sainte Marie, coeur de la ville de Souillac, continue à vivre par ses offices réguliers, ses concerts offerts par "L'Heure d'Orgue", et enfin le flot important de touristes venant du monde entier.

Nous devons préserver ce riche patrimoine et lui assurer longue vie ! Les points majeurs de l'architecture et du mobilier de ce monument emblématique méritent d'être soulignés par une illumination et un éclairage adaptés. Dans le cadre du programme de réhabilitation de l'abbatiale, une première tranche des travaux consistera à mettre aux normes l'installation électrique, préalable essentiel à la mise en lumière du volume intérieur et des éléments les plus remarquables. Devant le coût important mais indispensable de ce projet d'envergure, un appel aux dons est lancé. **Par cette souscription, apportez votre contribution et soutenez ce projet de mise en valeur de cet édifice d'exception !**

